

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juillet 2025 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 37.

25-284

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

25-284 2.1. Adoption de l'ordre du jour

25-285 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal du 10 juin 2025

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

25-286 3.1. Nomination – Maire suppléant – Août, septembre et octobre 2025

25-287 3.2. Création et nomination – Comités et commissions – Modification de la résolution 23-044

4. GESTION ADMINISTRATIVE

25-288 4.1. Autorisation de signature – Contrat de contribution à la Chaire de recherche municipale – Gestion durable de l'eau – Institut national de la recherche scientifique

25-289 4.2. Attribution – Impression et livraison du bulletin municipal Le Citoyen et du Programme d'activités de loisirs – Période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 – Projet SA-25-25

5. RESSOURCES HUMAINES

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

25-290 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

25-291 7.2. Attribution – Acquisition de pare-feux et de commutateur – Fonds de roulement

25-292 7.3. Mandat – Centre d'acquisitions gouvernementales – Regroupement d'achats 2025-8216-50 – Imprimantes et appareils multifonctions

8. INFRASTRUCTURES

- 25-293 8.1. Adjudication – Travaux de déneigement des rues publiques situées dans deux secteurs de la Ville pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027 ainsi que pour une saison hivernale optionnelle en 2027-2028 – Projet SA-25-23
- 25-294 8.2. Adjudication – Travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès – Projet SA-25-24
- 25-295 8.3. Autorisation – Dépense supplémentaire – Services professionnels en ingénierie – Réaménagement du pavillon du parc Edmour-J.-Harvey – Projet SI-24-251, lot 1
- 25-296 8.4. Autorisation – Dépense supplémentaire – Services professionnels en architecture – Réaménagement du pavillon du parc Edmour-J.-Harvey – Projet SI-24-251, lot 2
- 25-297 8.5. Autorisation – Dépense supplémentaire – Travaux de marquage de chaussées – Projet SA-23-01

9. LOISIRS

- 25-298 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence
- 25-299 9.2. Aide financière – Programme Cycliste averti – École Le Rucher
- 25-300 9.3. Attribution – Concert classique en plein air – Orchestre Philharmonique du Québec – 16 juillet 2025
- 25-301 9.4. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière pour la bonification du service de travail de milieu et l'intensification de la médiation citoyenne sur son territoire – La Maison des Jeunes Sainte-Julie inc.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 25-302 10.1 Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 25-303 10.2. Adoption du second projet de résolution – Projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 860, montée Sainte-Julie – Zone H-357
- 25-304 10.3. Adoption – Résolution finale – Autorisation du projet de construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial social et abordable à but non lucratif – 515, rue Lamoureux – Villa de l'Amitié – Zone C-208
- 25-305 10.4. Nominations – Comité consultatif d'urbanisme
- 25-306 10.5. Mandat – Nature-Action Québec inc. – Plan de gestion écologique – Parc des Étangs-Antoine-Charlebois

11. RÉGLEMENTATION

- 25-307 11.1. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1101-129 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines précisions ou modifications d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (Omnibus)
- 25-308 11.2. Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1107-12 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)

-
- | | | |
|--------|-------|--|
| 25-309 | 11.3. | Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1108-23 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin de rectifier une disposition concernant les logements accessoires et d'ajouter une section relative à la plantation d'arbres |
| 25-310 | 11.4. | Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1320-01 modifiant le Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles afin de soustraire les bâtiments publics municipaux, provinciaux et fédéraux de l'application dudit règlement |
| 25-311 | 11.5. | Adoption – Règlement 1246-1 modifiant le Règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie afin, notamment, d'exclure les employés pompiers syndiqués de leur participation à ce régime |

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbaux – Assemblées ordinaire et extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 11 juin 2025 et 2 juillet 2025
- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 25-312 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-285

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
10 JUIN 2025**

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 juin 2025, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-286

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2025

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller monsieur Eric Faucher à titre de maire suppléant pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-287

CRÉATION ET NOMINATION – COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-044

ATTENDU QU'il y a lieu de créer deux comités et de nommer les élus municipaux qui y siégeront;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par la direction générale lors de la commission administrative du 1^{er} juillet 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE créer les deux comités suivants :

- Comité sur l'intelligence artificielle et la transition numérique responsable;
- Comité relatif à la gestion des actifs;

DE nommer, à titre de membre au sein du comité sur l'intelligence artificielle et la transition numérique responsable :

- la conseillère municipale Mme Lucie Bisson;
- le conseiller municipal M. Claude Dalpé;

DE nommer, au sein du comité relatif à la gestion des actifs :

- la conseillère municipale Mme Lucie Bisson, à titre de membre;
- le conseiller municipal M. Sylvain Dubuc, à titre de membre;
- le conseiller municipal M. Christian Huard, à titre de membre substitut;

DE modifier la résolution 23-044 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-288

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CONTRIBUTION À LA CHAIRE DE RECHERCHE MUNICIPALE – GESTION DURABLE DE L'EAU – INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ATTENDU QUE l'Institut national de la recherche scientifique (ci-après l'« INRS ») a mis sur pied une chaire de recherche municipale ayant pour thème « La gestion durable de l'eau »;

ATTENDU QUE l'objectif de cette chaire est, notamment, de développer et partager des connaissances sur des thématiques d'intérêt commun, afin de soutenir les municipalités dans la sélection et l'adoption de meilleures pratiques liées à la gestion durable de l'eau;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît qu'elle pourra bénéficier des activités liées au fonctionnement de la chaire et désire y apporter un appui financier;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure un contrat de contribution entre la Ville et l'INRS;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale ou, en son absence, le directeur général adjoint et trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat intitulé « *Contrat de contribution à la Chaire de recherche municipale - Gestion durable de l'eau* », d'une durée de cinq (5) ans, à intervenir avec l'Institut national de la recherche scientifique et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre les chèques nécessaires, le tout conformément aux modalités prévues au contrat précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-289

ATTRIBUTION – IMPRESSION ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL LE CITOYEN ET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE LOISIRS – PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026 – PROJET SA-25-25

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et le *Programme d'activités de loisirs* pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 1^{er} juillet 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-25-25 relatif à l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et le *Programme d'activités de loisirs* pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 à l'entreprise Imprimerie Héon & Nadeau ltée, située au 383, boulevard de la Bonaventure, Victoriaville, Québec, G6T 1V5, pour un montant de 47 569,76 \$, toutes

taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 29 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-290

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 juin 2025 au 3 juillet 2025 :

▪ Liste F-2025-13	Chèques à ratifier	1 433 975,83 \$
▪ Liste F-2025-14	Comptes à payer	3 742 168,51 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 juin 2025 au 3 juillet 2025 apparaissant sur les listes F-2025-13 et F-2025-14;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-291

ATTRIBUTION – ACQUISITION DE PARE-FEUX ET DE COMMUTATEUR – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Ville a prévu de remplacer les pare-feux vieillissants à l'hôtel de ville, notamment pour maintenir un niveau de sécurité réseau élevé en plus d'augmenter les performances réseau;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une recherche de prix à cet effet;

ATTENDU l'article 4.5.1 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relative à la clause d'achat local de la Ville;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat d'achat des pare-feux et de commutateur à l'entreprise STR Micro, située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, local 100, Sainte-Julie, Québec, J3E 2T7, pour

une somme de 47 549,27 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 30 juin 2025;

QUE cet achat totalisant 43 418,82 \$, incluant les taxes nettes, soit payé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux, pour les années 2026 à 2030.

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-292

MANDAT – CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES – REGROUPEMENT D'ACHATS 2025-8216-50 – IMPRIMANTES ET APPAREILS MULTIFONCTIONS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie avait adhéré, par la résolution 22-236 adoptée le 10 mai 2022, au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour les équipements multifonctions;

ATTENDU QU'en raison de problèmes rencontrés dans l'appel d'offres, le CAG a mis fin au processus à l'automne 2021;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu une nouvelle proposition du CAG de procéder en son nom et au nom des organisations publiques intéressées, au lancement d'un appel d'offres pour un achat regroupé d'imprimantes et d'appareils multifonctions;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les équipements multifonctions, les imprimantes et les cartouches originales dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par le CAG;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour la période du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2028;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale (1^{er} alinéa de l'article 4 ainsi que le paragraphe 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales*, RLRQ, chapitre C-7.01);

QUE la Ville de Sainte-Julie déclare avoir déterminé ses besoins, avoir fait une estimation réelle de ceux-ci, notamment quant à la quantité de biens à obtenir ou quant à l'étendue de la prestation de services à requérir, et déclare les avoir communiqués au CAG, dans l'objectif d'assurer que ce projet d'acquisition gouvernementale y réponde;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, selon le cas, à s'approvisionner auprès du fournisseur, à requérir les services du prestataire de services retenu pour l'exécution du contrat, et ce, conformément aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, lorsque les documents d'appel d'offres prévoient la conclusion d'un contrat à commandes ou d'un contrat à exécution sur demande avec, selon le cas, plusieurs fournisseurs, prestataires de services, à l'obligation mentionnée au paragraphe précédent auprès de tous les fournisseurs, prestataires de services retenus;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas, simultanément, adhérer à plus d'un regroupement pour satisfaire le même besoin;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas procéder hors regroupement, selon le cas, pour l'acquisition de biens ou l'exécution de services qui font l'objet du contrat;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage, dans le cas d'un contrat d'approvisionnement, à ce que les biens faisant l'objet du présent projet d'acquisition ne soient pas destinés à être vendus ou revendus dans le commerce et qu'ils ne servent pas à la production ou à la fourniture des biens ou de services destinés à la vente ou à la revente dans le commerce;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis au Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-293

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE POUR LES SAISONS HIVERNALES 2025-2026 ET 2026-2027 AINSI QU'UNE SAISON HIVERNALE OPTIONNELLE EN 2027-2028 – PROJET SA-25-23

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de déneigement des rues publiques dans deux secteurs de la Ville, soit les parcours 3 et 13, pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027 ainsi que pour une saison hivernale optionnelle en 2027-2028;

ATTENDU QUE la demande de soumissions incluait également, de manière optionnelle, des travaux de déneigement pour un troisième secteur, à savoir le parcours 11;

ATTENDU QUE la Ville se réserve le droit d'exercer ou non les travaux de déneigement du parcours 11;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 juin 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-25-23 concernant des travaux de déneigement des rues publiques dans deux secteurs de la Ville, soit les parcours 3 et 13, pour les saisons hivernales 2025-2026 et 2026-2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paysagiste Rive-Sud Ltée située au 1200, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7 pour un montant de 307 811,07 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-294

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – PROJET SA-25-24

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès pour une durée de trois (3) ans, soit pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles d'un an chacune;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 juin 2025 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SA-25-24 concernant des travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles d'un an chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation E.S.M. inc. située au 1361, rue Lionel-Boulet, Varennes, Québec, J3X 1P7, pour un montant de 250 853,61 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 juin 2025;

D'autoriser un montant additionnel de 10 000 \$ au contrat SA-25-24 pour les coûts relatifs à la sortie de la neige dans le stationnement de l'hôtel de ville de Sainte-Julie pour la saison 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-295

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON DU PARC EDMOUR-J.-HARVEY – PROJET SI-24-251, LOT 1

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé le 25 mars 2024, le contrat SI-24-251, lot 1 concernant des services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement du pavillon au parc Edmour-J.-Harvey à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 258 320,08 \$, toutes taxes incluses, résolutions 24-145 et 24-146;

ATTENDU QUE des heures supplémentaires sont à prévoir au contrat pour la surveillance des travaux;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat d'une valeur initiale égale ou supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 23 661,86 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat SI-24-251, lot 1 concernant des services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement du pavillon au parc Edmour-J.-Harvey à la firme Les Services EXP inc., portant la valeur totale de la dépense autorisée à 281 981,94 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-296

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON DU PARC EDMOUR-J.-HARVEY – PROJET SI-24-251, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé le 25 mars 2024, le contrat SI-24-251, lot 2 concernant des services professionnels d'architecture pour le réaménagement du pavillon au parc Edmour-J.-Harvey à la firme Groupe Leclerc Architecture + Design inc. pour un montant de 171 370,24 \$, toutes taxes incluses, résolutions 24-147 et 24-148;

ATTENDU QUE des heures supplémentaires sont à prévoir au contrat pour la surveillance des travaux;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat d'une valeur initiale égale ou supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est	PROPOSÉ	par Mme Amélie Poirier
	APPUYÉ	par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 274,71 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat SI-24-251, lot 2 concernant des services professionnels d'architecture pour le réaménagement du pavillon au parc Edmour-J.-Harvey à la firme Groupe Leclerc Architecture + Design inc., portant la valeur totale de la dépense autorisée à 191 644,95 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-297

AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES – PROJET SA-23-01

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a octroyé, le 14 mars 2023, le contrat SA-23-01 relatif aux travaux de marquage de chaussées pour les années 2023 et 2024 à l'entreprise Lignes Rive-Sud inc., pour une valeur de 538 914,16 \$, toutes taxes comprises, résolution 23-098;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a renouvelé, le 11 mars 2025, ce contrat pour l'année 2025, pour un montant de 255 168,67 \$, toutes taxes comprises, résolution 25-125;

ATTENDU QUE le montant du renouvellement aurait dû être de 295 601,60 \$, car les travaux devaient inclure des sections en peinture époxy;

ATTENDU l'article 6.4 du *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle* relatif à la modification d'un contrat d'une valeur initiale égale ou supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 40 831,33 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat SA-23-01 concernant des travaux de marquage de chaussées, octroyé à l'entreprise Lignes Rive-Sud inc., située au 705, chemin Rhéaume, Saint-Michel, Québec, J0L 2J0, portant la valeur totale du contrat à 834 914,16 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-298

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveaux provincial, national et international;

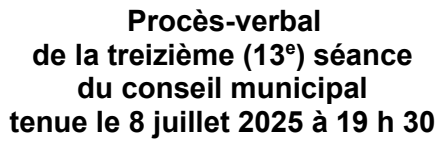
ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :



NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Maude Ouellet	Championnat canadien de ringuette 2025	Ringuette	300 \$
Évie Croteau	Championnat provincial de ringuette 2025	Ringuette	150 \$
Évie Croteau	Championnat canadien de ringuette 2025	Ringuette	300 \$
Stella Ouellet	Championnat provincial de ringuette 2025	Ringuette	150 \$
Stella Ouellet	Championnat canadien de ringuette 2025	Ringuette	300 \$
Justine Remington	Championnat provincial de ringuette 2025	Ringuette	150 \$
Justine Remington	Championnat canadien de ringuette 2025	Ringuette	300 \$
Lucas Cunat Millotte	Championnats de l'Est du Canada 2025	Gymnastique	300 \$
Alexandre Migner	Compétition provinciale Élite # 3	Patin de vitesse	150 \$
Alexandre Migner	Coupe Canada courte piste	Patin de vitesse	300 \$
Clémence Millette	Challenge des régions	Gymnastique	150 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	200 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	200 \$
Association de ringuette de Ste-Julie inc.	Championnat provincial LRQ 2025 - Open A	Ringuette	200 \$
Chloé Bissonnette	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Florence D'Ascola	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Lily Jean	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Aly Morin	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Ariane Cyr	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Juliette Cyr	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Sophie Marcil	Championnat provincial LRQ 2025 - Benjamine A	Ringuette	75 \$
Amy Grace Lacasse	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Émilie Proulx	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Sarah Benoit	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Léa-Rose Jean	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Siena Lamoureux	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$

Kamilia Beaulieu	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Noémie Marcil	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Mia Simard	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Léa Brunelle	Championnat provincial LRQ 2025 - Junior A	Ringuette	75 \$
Ève Côté	Championnat provincial LRQ 2025 - Open A	Ringuette	75 \$
Anne Côté	Championnat provincial LRQ 2025 - Open A	Ringuette	75 \$
TOTAL			4 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-299

AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME CYCLISTE AVERTI – ÉCOLE LE RUCHER

ATTENDU QUE le programme *Cycliste averti* vise à transmettre toutes les notions nécessaires pour se déplacer à vélo de façon sécuritaire aux élèves des cinquième et sixième années du primaire;

ATTENDU QUE le programme apprend notamment à l'élève à respecter les règles de la circulation et du *Code de la sécurité routière*, à ajuster son casque de protection, à comprendre l'importance des contacts visuels et à signaler ses intentions grâce au code gestuel;

ATTENDU QUE depuis 2023, Ski Saint-Bruno agit à titre de mandataire régional de Vélo Québec pour offrir le programme sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE deux classes de cinquième année de l'école Le Rucher ont décidé de participer au programme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 16 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser une aide financière totale de 1 300 \$, soit 650 \$ par classe, à l'école Le Rucher, pour acquitter leurs frais de participation au programme *Cycliste averti*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-300

**ATTRIBUTION – CONCERT CLASSIQUE EN PLEIN AIR – ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE DU QUÉBEC – 16 JUILLET 2025**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite tenir, le 16 juillet 2025, un concert estival en plein air avec l'Orchestre Philharmonique du Québec;

ATTENDU le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 1^{er} juillet 2025;

Il est	PROPOSÉ	par Mme Amélie Poirier
	APPUYÉ	par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à la tenue d'un concert estival avec l'Orchestre Philharmonique du Québec, situé au 1201, rue Marie-Victorin, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 6C3, pour un montant de 34 492,50 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cet organisme en date du 21 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-301

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU
VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA BONIFICATION DU SERVICE DE
TRAVAIL DE MILIEU ET L'INTENSIFICATION DE LA MÉDIATION CITOYENNE SUR
SON TERRITOIRE – LA MAISON DES JEUNES SAINTE-JULIE INC.**

ATTENDU QUE La Maison des jeunes Sainte-Julie inc. (ci-après « MDJ ») est un organisme à but non lucratif qui dessert des jeunes et des citoyens sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite adopter une approche plus communautaire et axée sur la communication dans ses relations avec les jeunes et les citoyens sur son territoire;

ATTENDU QUE la MDJ possède une expertise reconnue et une expérience avérée dans le domaine du travail de milieu auprès des jeunes;

ATTENDU QUE la médiation citoyenne s'inscrit naturellement dans le rôle et les compétences des travailleurs de milieu de la MDJ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir un protocole d'entente afin de soutenir et bonifier les actions de la MDJ en matière de travail de milieu et de médiation citoyenne;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 juillet 2025;

Il est	PROPOSÉ	par Mme Josée Marc-Aurèle
	APPUYÉ	par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le *Protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière pour la bonification du service de travail de milieu et l'intensification de la médiation citoyenne sur son*

territoire à intervenir avec la MDJ, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente entente et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-302

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-106** pour les plans-concept de développement de site et de construction d'un bâtiment multifamilial situé au **360, rue de Murano (Devimco)**, et ce, conformément à la résolution 537.8.24 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) adoptée le 17 septembre 2024;
- La demande de **PIIA 25-55** pour les plans-concept d'affichage (remplacement du plastique) pour la place d'affaires située au **2141, rue Nobel, local 101 (Geo-instrument)**, et ce, conformément à la résolution 548.2.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-56** pour les plans-concept de construction (logement accessoire) au **47, rue du Belvédère**, et ce, conformément à la résolution 548.3.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-57** pour les plans-concept d'affichage (remplacement du plastique) pour la place d'affaires située au **1640, rue Principale, local 101 (XCLUSIVE)**, et ce, conformément à la résolution 548.4.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-58** pour les plans-concept de construction (remise) au **1540, rue des Jonquilles**, et ce, conformément à la résolution 548.5.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-59** pour les plans-concept d'aménagement paysager de la boucle F et d'approbation d'un plan d'aménagement au **550, rue Roch-Côté**, et ce, conformément à la résolution 548.6.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-60** pour les plans-concept d'aménagement au **500, boulevard Saint-Joseph**, et ce, conformément à la résolution 548.7.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-61** pour les plans-concept d'aménagement paysager au **754, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 548.8.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
- La demande de **PIIA 25-62** pour les plans-concept d'aménagement paysager (seconde entrée charretière) au **59, boulevard des Hauts-Bois**, et ce, conformément à la résolution 548.9.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;

-
- La demande de **PIIA 25-63** pour les plans-concept de construction (agrandissement d'un bâtiment à usage commercial) au **930, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 548.10.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-64** pour les plans-concept de rénovation et de construction (transformation d'un garage en pièce habitable et construction d'un garage détaché) au **1165, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 548.12.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-65** pour les plans-concept d'aménagement (déplacement d'une remise) au **916, rue des Paysans**, et ce, conformément à la résolution 548.13.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-66** pour les plans-concept de construction et d'aménagement paysager au **1718, rue Principale**, et ce, conformément à la résolution 548.14.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-67** pour les modifications des plans-concept de construction au **360, rue de Murano (Devimco)**, et ce, conformément à la résolution 548.17.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-68** pour les plans-concept de construction au **860, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 548.18.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-69** pour les plans-concept d'aménagement de la **boucle L (rues Bissonnette et Geoffrion)**, et ce, conformément à la résolution 548.19.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025, conditionnellement à ce que le muret soit installé à un minimum de 1,20 mètre de la limite arrière et que de la végétation soit plantée à la limite de la propriété au besoin;
 - La demande de **PIIA 25-70** pour les plans-concept de construction de la **boucle J (avenue des Bâtisseurs)**, secteur Vilamo, et ce, conformément à la résolution 548.20.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-71** pour les plans-concept d'aménagement au **448-452, rue de l'Épervière**, et ce, conformément à la résolution 548.21.25 du CCU adoptée le 11 juin 2025;
 - La demande de **PIIA 25-72** pour les modifications des matériaux concernant les garde-corps au **360, rue de Murano (Devimco)**, et ce, contrairement à la résolution 549.2.25 du CCU adoptée le 2 juillet 2025; ainsi, les garde-corps doivent être constitués uniquement en verre ou constitués en verre sur les murs blancs extérieurs et en barrotin noir sur les murs noirs extérieurs;
 - La demande de **PIIA 25-73** pour les plans-concept d'affichage au **1990, rue Léonard-De Vinci, local 101 (Blackburn Pilates)**, et ce, conformément à la résolution 549.4.25 du CCU adoptée le 2 juillet 2025;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-303

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 860, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

ATTENDU une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété située au 860, montée Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des documents suivants :

- Plans-concept de construction et développement du projet, préparés par la compagnie Investissement immobilier Dumele inc., datés du 19 février 2025 et modifiés les 9 avril 2025 et 10 juin 2025;
- Plan d'implantation préparé par De Beaumont arpenteurs-géomètres inc., daté du 7 mars 2025, D32315, minute 5319;
- Plans-concept d'aménagement paysager, préparés par la compagnie Investissement immobilier Dumele inc., datés du 12 mars 2025;

ATTENDU QUE l'immeuble, aussi connu et désigné comme étant le lot 5 550 686 du Cadastre du Québec, est d'une superficie de 1 755,90 mètres carrés, sur lequel sera construit un bâtiment résidentiel multifamilial de 7 logements sur 2 étages;

ATTENDU QUE ce bâtiment résidentiel multifamilial comportera 14 cases de stationnement, dont 8 constituées de cases alvéolées;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au *Règlement 1324 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors des rencontres tenues le 9 avril 2025, résolution 546.4.25 et le 11 juin 2025, résolution 548.18.25;

ATTENDU l'adoption d'un projet de résolution visant à autoriser ce projet de construction lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2025, résolution 25-270;

ATTENDU QUE ce projet de résolution a fait l'objet d'une séance de consultation publique qui s'est tenue le 18 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du *Règlement 1324 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le second projet de résolution relatif au projet particulier de construction d'un immeuble pour la propriété située au 860, montée Sainte-Julie, à Sainte-Julie;

D'autoriser, relativement au projet précité, les dispositions particulières suivantes :

1. La construction de 7 logements alors que la zone actuelle H-357 permet un maximum de 4 logements;
2. L'implantation du bâtiment principal à une distance de 6,10 mètres en marge fixe sur rue (avant) alors que l'implantation d'un nouveau bâtiment doit être établie selon la moyenne des marges fixes sur rue avant des bâtiments voisins, ce qui équivaut à 7,94 mètres;

3. L'implantation du bâtiment principal à une distance de 3,5 mètres de la limite arrière du lot (5,33 mètres si on exclut la pièce mécanique qui a été ajoutée pour faciliter la gestion), alors que la marge arrière prévue est de 7,5 mètres;
4. L'implantation de l'allée d'accès menant à une aire de stationnement qui doit normalement être aménagée perpendiculairement à une voie de circulation, et ce, sur toute la profondeur de l'emprise contrairement à ce qui est proposé afin de conserver le conifère en façade avant;
5. Une zone tampon sur une largeur d'un mètre du côté droit, alors que l'article 4.7.5.2 du *Règlement de zonage 1101* requiert une distance de 2 mètres et un aménagement opaque d'une hauteur de 1,85 mètre;
6. Une allée de circulation de 5 mètres de large plutôt que 5,33 mètres (l'allée dessert des cases qui ont 3 mètres de large et l'article 4.6.4.3 permet une allée moins large que 7 mètres à condition que la largeur de l'allée de circulation additionnée à celle de la profondeur d'une case, multipliée par sa largeur, donne un total de 32,5 mètres carrés, dans ce cas, cette superficie est de 31,5 mètres carrés);

Le tout, selon les plans déposés au soutien de la demande et sous réserve des conditions suivantes :

1. Que les plans-concept d'aménagement paysager soient approuvés par la Ville de Sainte-Julie avant le début des travaux de construction;
2. Que l'aire de stationnement comprenne minimalement huit (8) cases en pavés alvéolés;
3. Qu'un dépôt de garantie équivalent à 10 000 \$ soit versé, tel que prévu à l'article 2.1.14 du *Règlement 1324 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, lequel dépôt sera retourné au requérant après la réalisation des travaux conformes aux plans soumis et réalisés dans les délais prescrits au permis de construction;

DE transmettre une copie de ce second projet de résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

D'aviser la MRC de Marguerite-D'Youville à l'effet que ce second projet de résolution n'est pas identique au premier projet de résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-304

ADOPTION – RÉSOLUTION FINALE – AUTORISATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SOCIAL ET ABORDABLE À BUT NON LUCRATIF – 515, RUE LAMOUREUX – VILLA DE L'AMITIÉ – ZONE C-208

ATTENDU le projet de reconstruction d'un bâtiment résidentiel multifamilial de 62 logements sociaux et abordables au 515, rue Lamoureux, lot 5 431 889 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet Villa de l'Amitié a été sélectionné dans le cadre du second appel de projets du *Programme d'habitation abordable Québec* (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE ce bâtiment, construit en deux phases, comportera quatre (4) étages avec une section d'environ 25 % d'un cinquième étage;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 21 février 2024, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (projet de loi 31, ci-après « la Loi »), laquelle permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la réglementation d'urbanisme en vigueur, puisqu'elle se qualifie quant au critère du taux d'inoccupation de logements sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a un taux d'inoccupation de 0,4 % selon les dernières statistiques de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) datées d'octobre 2023;

ATTENDU QUE l'ensemble des logements seront des logements sociaux (PSL) ou des logements abordables;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé selon les trois (3) phases suivantes :

1. Construction de la phase 1 totalisant 23 logements sur le même site répartis sur 5 étages, dont une partie en toit-terrasse, par conséquent, deux bâtiments principaux se retrouveront temporairement sur le même site;
2. Relocalisation des locataires existants et démolition du bâtiment existant sans approbation nécessaire relativement au *Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeuble*;
3. Construction de la seconde phase par l'ajout de 39 logements supplémentaires répartis sur 4 étages;

ATTENDU la résolution cadre numéro 25-151, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars 2025, aux termes de laquelle les balises d'utilisation du pouvoir de dérogation aux règlements d'urbanisme sont établies;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), dans sa résolution 547.15.25 adoptée le 8 mai 2025, recommande au conseil municipal d'approuver le projet;

ATTENDU l'adoption d'un projet de résolution visant à autoriser ce projet de construction lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2025, résolution 25-271;

ATTENDU QUE ce projet de résolution a fait l'objet d'une séance de consultation publique qui s'est tenue le 18 juin 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter la résolution finale relative à la reconstruction d'un bâtiment résidentiel multifamilial social et abordable à but non lucratif de 62 logements sociaux et abordables situé au 515, rue Lamoureux (Villa de l'Amitié), dans la zone C-208, le tout selon les plans-concept de construction d'une habitation collective préparés par Groupe Leclerc, architecture + design et datés du 7 mai 2025 et d'un plan d'implantation, préparé par la même compagnie, daté du 24 mars 2025;

D'autoriser la construction de ce bâtiment par phase en vertu du pouvoir prévu à la Loi, sous réserve de la condition suivante :

1. Que les plans-concept d'aménagement paysager et d'éclairage soient approuvés ultérieurement par la Ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de la présente à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville afin qu'elle puisse se prononcer dans les 30 jours suivant la réception de la résolution;

QUE cette autorisation soit valide jusqu'au 21 février 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-305

NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la nécessité de pourvoir deux nouveaux postes de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE les membres du CCU ont rencontré deux (2) citoyens lors de l'assemblée du CCU tenue le 2 juillet 2025;

ATTENDU QUE les candidatures de Christopher G.-Hance et de Marie-Pier Néron ont été retenues;

Il est	PROPOSÉ	par Mme Amélie Poirier
	APPUYÉ	par M. Christian Huard

RÉSOLU :

De nommer Christopher G.-Hance et Marie-Pier Néron à titre de membres du CCU, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 8 juillet 2025 au 8 juillet 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-306

MANDAT – NATURE-ACTION QUÉBEC INC. – PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE – PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS

ATTENDU QU'il y a quelques années, la Ville de Sainte-Julie a entrepris des démarches afin d'acquérir les lots 5 881 576, 5 881 577, 5 881 925, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508, 5 881 930, 5 881 583, 5 881 501 et 5 881 582 pour augmenter la superficie des milieux naturels protégés à proximité du parc des Étangs-Antoine-Charlebois à Sainte-Julie;

ATTENDU QU'afin d'avoir une vision globale pour la gestion de l'ensemble de ce secteur, il est nécessaire pour la Ville d'avoir en sa possession un plan de gestion écologique;

ATTENDU QU'un tel outil permettra de garantir la conservation et le maintien de la diversité biologique et de l'intégrité écologique de ce milieu;

ATTENDU QUE Nature-Action Québec inc. (ci-après « NAQ ») est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de protéger les milieux naturels du sud du Québec, et qui peut, à cette fin, nous accompagner dans l'élaboration d'un plan de gestion écologique;

ATTENDU QUE NAQ a transmis à la Ville une offre de service datée du 16 juin 2025 intitulée « *Plan de gestion des lots 5 881 576, 5 881 577, 5 881 925, 5 881 928, 5 881 929, 5 881 508, 5 881 930, 5 881 583, 5 881 501 et 5 881 582* »;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est habilitée à octroyer un mandat à NAQ sans appel d'offres publiques en vertu des dispositions de l'article 573.3 alinéa 1 paragraphe 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE tous les coûts pour la réalisation du mandat totalisent un montant ne dépassant pas 33 500 \$;

ATTENDU QU'environ 85 % du coût total du mandat, soit 28 500 \$, est subventionné par l'Accélération de la conservation dans le sud du Québec et le Programme Incub'Nature;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la commission administrative du 9 juin 2025;

Il est	PROPOSÉ	par M. Sylvain Dubuc
	APPUYÉ	par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'organisme NAQ, situé au 120, rue Ledoux, Belœil, Québec, J3G 0A4, soit mandaté pour le plan de gestion écologique au parc des Étangs-Antoine-Charlebois, pour un montant de 33 500 \$, le tout conformément à l'offre de prix de cet organisme en date du 16 juin 2025;

QUE la coordonnatrice au développement durable au Service de l'urbanisme soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat par NAQ;

QUE le directeur général adjoint et trésorier soit autorisé à payer un montant de 5 000 \$ à NAQ, le tout selon les obligations de paiement établies dans son offre de service datée du 16 juin 2025;

De transmettre une copie de la présente résolution à NAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-307

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1101-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN
D'APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS OU MODIFICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL,
TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION
ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donnée par Mme Sylvie Beaulieu que le *Règlement 1101-129 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1101-129 *modifiant le Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 août 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-308

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1107-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Avis de motion est donnée par M. Eric Faucher que le *Règlement 1107-12 modifiant le Règlement sur usages conditionnels 1107* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1107-12 modifiant le *Règlement sur usages conditionnels 1107* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

DE présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 août 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-309

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1108-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN DE
RECTIFIER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES LOGEMENTS ACCESSOIRES ET
D'AJOUTER UNE SECTION RELATIVE À LA PLANTATION D'ARBRES**

Avis de motion est donnée par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1108-23 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin de rectifier une disposition concernant les logements accessoires et d'ajouter une section relative à la plantation d'arbres* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter une section quant à la plantation d'arbres sur les sites résidentiels d'usages multifamiliaux H4 à H6 afin d'évaluer des alternatives relativement au nombre minimal d'arbres requis;

ATTENDU QU'une erreur portant sur les dispositions visant les logements accessoires doit être rectifiée, en concordance au *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est	PROPOSÉ	par Mme Lucie Bisson
	APPUYÉ	par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1108-23 modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin de rectifier une disposition concernant les logements accessoires et d'ajouter une section relative à la plantation d'arbres;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 août 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-310

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 1320-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1320 RELATIF À LA
DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE SOUSTRAIRE LES BÂTIMENTS PUBLICS
MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX DE L'APPLICATION DUDIT
RÈGLEMENT**

Avis de motion est donnée par M. Eric Faucher que le *Règlement 1320-01 modifiant le Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles afin de soustraire les bâtiments publics municipaux, provinciaux et fédéraux de l'application dudit règlement* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement relatif à la démolition d'immeubles afin de retirer les bâtiments publics municipaux, provinciaux et fédéraux de son application, soit en les ajoutant à la liste des exceptions;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1320-01 modifiant le Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles afin de soustraire les bâtiments publics municipaux, provinciaux et fédéraux de l'application dudit règlement;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 août 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-311

ADOPTION – RÈGLEMENT 1246-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1246 RELATIF AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN, NOTAMMENT, D'EXCLURE LES EMPLOYÉS POMPIERS SYNDIQUÉS DE LEUR PARTICIPATION À CE RÉGIME

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2025, sous le numéro 25-276;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1246-1 modifiant le Règlement 1246 relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie afin, notamment, d'exclure les employés pompiers syndiqués de leur participation à ce régime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAUX – ASSEMBLÉES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 11 JUIN 2025 ET 2 JUILLET 2025

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 11 juin 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 7 juillet 2025;

ATTENDU QUE le CCU a délibéré le 2 juillet 2025 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 7 juillet 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour des réunions et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire tenues le 11 juin 2025 et du 2 juillet 2025 du CCU, lesquels sont joints à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil municipal suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Anton Fournier	Régulier	Préposé aux traverses d'écoles	2025-08-27
MOUVEMENT DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
David Racine	Régulier	Journalier voirie à préposé à l'entretien (parc)	2025-06-23
Luc Aubin	Régulier	Journalier à journalier et opérateur	2025-07-03
EMBAUCHE DE PERSONNEL – SURNUMÉRAIRE ET OCCASIONNEL			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Léo Petitclerc	Surnuméraire	Préposé à l'entretien	2025-07-01
PERSONNEL ÉTUDIANT ET NON-SYNDIQUÉ			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Marie-Soleil Tanguay	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Gabriel Turcotte	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Ludovic Gaudet	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Émile Brodeur	Étudiant	Accompagnateur	2025-06-13
Antoine Leclair	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Cassandra Dion	Étudiant	Animateur	2025-06-13

Nathan Toko	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Léa Rose Désormiers	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Myriam Gariépy	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Francis Gareau	Étudiant	Animateur	2025-06-13
Xavier Picard-Beaupré	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Juliette Lafrenière	Étudiant	Surveillant	2025-06-15
Julien Blais	Étudiant	Surveillant	2025-06-15

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

MOT DU MAIRE

- **L'été à Sainte-Julie** – M. Mario Lemay souhaite que les citoyens aient l'occasion de savourer pleinement chaque instant de l'été à Sainte-Julie en participant aux soirées musicales, aux projections du cinéma en plein air, aux soirées dansantes, en visitant le Marché public et en profitant des parcs ainsi que des pistes cyclables.
- **Fête nationale** – Les membres du conseil et M. Mario Lemay souhaitent remercier les employés municipaux pour l'organisation de cette belle journée d'activités à l'occasion de la Fête nationale, ainsi que les bénévoles et les commanditaires qui ont contribué à son immense succès.
- **Fête de quartier interculturelle** – La première édition qui s'est déroulée le 3 juillet dernier au parc N.-P.-Lapierre a été un grand succès. Cette fête a permis aux participants d'en apprendre davantage sur les différentes cultures qui compose la communauté de Sainte-Julie. M. Mario Lemay remercie les organisateurs de l'évènement.
- **Soirée musicale du maire** – M. Mario Lemay invite tous les Julievilloises et Julievillois à la soirée musicale du maire qui aura lieu le 16 juillet prochain dans le stationnement de l'école secondaire du Grand-Coteau. Nous allons accueillir pour une troisième édition l'Orchestre Philharmonique du Québec avec Alexandre Da Costa.

MOT DES CONSEILLERS

- **Journée de la famille** – Mme Lucie Bisson invite les citoyens à donner leur nom pour être bénévoles lors de la Journée de la famille, qui se tiendra le 6 septembre prochain au parc N.-P.-Lapierre. Les personnes intéressées sont invitées à communiquer avec le Service des loisirs ou directement avec l'organisation de la Journée de la famille.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- **Traverse surélevée – Intersection de la rue du Moulin et de l’avenue de l’Abbé-Théoret** – Un citoyen souhaite connaître les coûts engendrés par l’aménagement de cette traverse surélevée. Il demande également pourquoi l’aménagement d’un simple dos d’âne n’aurait pas été suffisant.
- **Augmentation du compte de taxes** – Un citoyen s’informe sur les raisons ayant mené à une augmentation significative de son compte de taxes ainsi que de celui de ses voisins.
- **Sécurité des écoliers – rue du Moulin** – Un citoyen dénonce la dangerosité de la voie cyclable de la rue du Moulin pour les enfants qui se rendent à l’école du Moulin.
- **Inscriptions – Organisations sportives** – Il est demandé comment la Ville peut justifier le soutien financier et la priorité d’accès à certains plateaux sportifs accordés à des organisations sportives locales qui ne proposent pas de périodes d’inscription ouvertes au public. Le citoyen soutient que cette situation remet en question les principes d’accessibilité et d’équité dans l’utilisation des installations publiques.
- **Ajout de plateaux sportifs** – Il est demandé si la Ville prévoit l’ajout de nouveaux plateaux sportifs afin de répondre à la croissance de la population à Sainte-Julie.
- **Poules urbaines** – Un citoyen s’informe sur la volonté de la Ville à remettre en question son règlement interdisant l’élevage de poules en milieu urbain.
- **Calcul des taxes municipales – Propriétés ayant subi des inondations** – Une citoyenne se demande si le calcul du montant des taxes municipales est effectué de la même manière pour les propriétés ayant subi des inondations que pour les autres propriétés.

25-312

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesne
Greffière